



Ref : CFVU2021/21-0602

CFVU DU 10 JUIN 2021

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU LE RÈGLEMENT DES ETUDES 2021/2022.

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 juin 2021 réunie sous la présidence de Monsieur Lionel Larré,**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé que :

Les modifications portent sur :

- *L'assiduité en contrôle continu et en ECI (points I – 2.1 et II – 4.2.4) ;*
- *L'accès au régime spécial (point I – 2.2) ;*
- *Le statut des AJOR (point II – 2) ;*
- *L'organisation des épreuves de contrôle continu et d'ECI (point II – 4.1) ;*
- *La gestion des absences aux évaluations en Contrôle Continu (point II – 4.1) ;*
- *L'organisation des épreuves de contrôle terminal (CT) (point II – 4.1) ;*
- *La justification des absences aux devoirs par les étudiants en CC et en ECI (glossaire).*

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) LE RÈGLEMENT DES ETUDES 2021/2022.**

- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 23/06/2021.*

Nombre de membres présents	23
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de votes pour	28
Nombre de votes contre	0

Le Président de l'Université Bordeaux
Montaigne,

Signé

Lionel LARRÉ.